

Le vice-président

Affaire suivie par Hélène GARNIER
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur le Président de la MRAe
DREAL des Pays de la Loire
SCTE/DEE
5, rue Françoise Giroud
CS16326 - 44 200 NANTES CEDEX 02

Objet : Procédure de modification n°1 du PLUm,
saisine pour avis de la MRAe

P.J. : Plan n°5-2-3 du projet de modification n°1
du PLUm

Nantes, le **19 JAN. 2022**

Monsieur le Président,

Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

En application des dispositions des articles L.104-6, R.104-2 et R.104-12 du code de l'urbanisme, le projet de modification n°1 vous a été transmis pour avis de l'Autorité environnementale par voie numérique (Melanissimo) et en version papier le 16 décembre 2021. En complément de la version papier qui vous a été adressée, et pour faire suite à votre demande, vous trouverez ci-joint la pièce n°5-2-3, portant sur les périmètres des plans de préemption.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pascal PRAS
Vice-président

